

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 628

Artikel: "Pro infirmis" à Genève

Autor: M.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Anton Suter

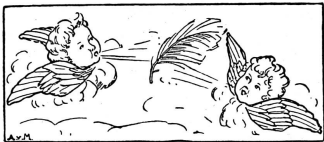
A Lausanne, le 20 novembre, est décédé après une longue maladie, à l'âge de 80 ans, M. Anton Suter, philanthrope, mécène et coopérateur bien connu dans toute la Suisse, qui a joué un grand rôle à Lausanne, tout d'abord comme fondateur et animateur des sociétés coopératives, puis comme ami de la musique, en fondant et soutenant l'Orchestre Symphonique, de 1903 à 1913. Comme député au Grand Conseil, Anton Suter déposa, en novembre 1917, avec ses amis socialistes, une motion demandant le droit de vote pour les femmes. Cette motion fut l'objet, en 1919, d'un rapport négatif, que l'opinion publique attribua en partie à Suzanne Besson, et qui refusait le droit de vote féminin en mettant en avant les prostituées et en alléguant de plus que la femme ne sait ni créer ni organiser ni durer. On a bien voulu dire, dans les sphères gouvernementales, que le Conseil d'Etat n'oserait plus signer semblable rapport. On l'espère bien !

A. Suter a été le seul député qui, jusqu'ici, ait eu la bonne idée et le courage de réclamer pour ses sœurs le droit de vote que possède n'importe quel homme, parce qu'il est homme. Les féministes vaudoises ne l'ont pas oublié et gardent à cet homme de cœur, animé par l'idéal le plus élevé, un souvenir reconnaissant. S. B.

Les femmes dans la diplomatie

Depuis 1919, les Anglaises sont devant la loi les égales des hommes; elles jouissent de tous les droits civiques, et toutes les carrières leur sont ouvertes. Une seule exception: la diplomatie, et cette exception a fait l'objet de nombreuses démarches, soit au Parlement, soit auprès du Conseil des ministres. Cette dernière barrière vient de tomber: Miss Craig McGeachy, attachée aux services de l'ambassade britannique à Washington, vient d'obtenir le statut diplomatique. C'est la première fois qu'une femme prend rang dans la diplomatie anglaise.

Mary Craig McGeachy travaillait à la S.d.N., à Genève, avant la guerre; dès après 1939, elle a été envoyée à Washington par le ministère des affaires économiques pour s'occuper des problèmes de la reconstruction européenne après la guerre; elle a passé ensuite dans les services de M. Harold Butler, qui s'occupe des relations avec la presse américaine. S. F.



DE-CI, DE-LÀ

Abonnements d'hôpitaux pour le personnel de maison.

L'article 344 du Code des obligations déclare que tout employeur doit, au personnel de maison vivant chez lui, l'entretien et les soins médicaux

nécessaires, lorsque l'employé est empêché, par la maladie et non par sa faute, de faire son travail pour un temps relativement court.

Dans les cantons où l'assurance-maladie n'est pas obligatoire, les hôpitaux ont eu l'idée d'introduire des abonnements pour le personnel de maison; ils assurent ainsi les employeurs contre des risques financiers imprévus. L'hôpital de district de Thoune a mis ces abonnements en vigueur il y a une vingtaine d'années déjà et se déclare très satisfait du système. Voici les normes qu'il établit: Les abonnements sont annuels; ils sont délivrés avant le 15 janvier de l'année civile en cours au prix de 10 fr. par personne. En cas de maladie, la personne abonnée a le droit de se

faire soigner gratuitement à l'hôpital pendant 70 jours par année civile. Les dépenses pour matériel d'opération, les « extras » sont comptés séparément. Les vieillards, les personnes déjà malades ne peuvent bénéficier de l'abonnement.

Toute employée de maison qui quitte sa place dans le courant de l'année peut être remplacée sans autre par son successeur à la condition que le changement soit immédiatement annoncé à l'hôpital. Chaque année, l'hôpital de Thoune délivre environ 600 abonnements à 10 fr. Les expériences favorables qu'il a faites jusqu'ici permettent de recommander aux établissements hospitaliers l'introduction du système des abonnements pour le personnel de maison. Sans

Le Groupement „Femme et Démocratie“ à Zurich

La bonne centaine de personnes, qui, le 8 novembre dernier, ont assisté à cette Assemblée d'automne de „Femme et Démocratie“ ont certainement apprécié comment, à l'encontre de ce qui se passe dans d'autres réunions, ici l'on entre immédiatement dans le vif du sujet, sans passer un temps souvent précieux en affaires statutaires, et comment est ainsi créée une atmosphère de calme qui permet de mieux profiter des conférences entendues en les discutant tranquillement et à fond.

Le sujet central de l'ordre du jour était double: le professeur Hans Nabholz (Zurich) traita de: *L'ordre économique et politique nouveau après la guerre et la Suisse*, et Mlle Georgine Gerhardt (Bâle) des *Tâches pratiques de la Suisse dans l'après-guerre*. Mais avant de donner la parole aux conférenciers, la présidente, Mme Gschwind-Regenass, tint à relever comment le Groupement a fait figurer à son programme la défense des biens démocratiques, la tolérance, l'entente entre les peuples, la solidarité; et comment, si il aborde aussi des questions économiques et sociales, c'est parce que nous sommes parvenus à un moment où vont se débattre des problèmes dont la Suisse doit, elle aussi, chercher la solution. Il n'est donc pas prématuré de nous y préparer, car la paix avec ses exigences nouvelles et considérables ne doit pas nous prendre par surprise. Les femmes ont à se rendre compte que leur opinion est aussi importante à cet égard que celle des hommes, et que, par conséquent, il est nécessaire qu'elles soient renseignées sur les devoirs qui pourront leur incomber.

La place nous manque malheureusement pour analyser la conférence du professeur Nabholz et nous devons nous borner à relever la profonde impression qu'elle a laissée à toutes ses auditrices, aussi bien par sa clarté et par l'étendue de ses vues que par le courage avec lequel le conférencier a exprimé ses opinions. Chacun comprendra la valeur de ce témoignage, et nous saluons l'occasion de témoigner ici notre gratitude pour la netteté avec laquelle M. Nabholz a examiné la possibilité ou l'impossibilité d'un ordre économique nouveau après la guerre.

La conférence de l'après-midi prononcée par Mlle Gerhardt fut tout aussi richement documentée, et imprégnée d'une profonde et maternelle sympathie pour les misères dont souffre l'humanité. Evidemment les perspectives de l'après-guerre sont très différentes selon le côté où penchera la balance de la victoire, mais certain-

nes tâches doivent être envisagées dès maintenant. La première de ces tâches, et qui incombe essentiellement aux neutres, est de lutter contre la marée de haine qui monte de partout, en raison des souffrances affreuses si inutilement infligées; et il faudra tendre à rétablir les liens entre les hommes, faire appel aux sentiments de bonne volonté, et ne pas rendre les peuples responsables des actes de leurs gouvernements. Un appel aux forces religieuses est ici indispensable. La Suisse devra aussi se rendre compte après la guerre combien sa situation a été privilégiée en comparaison de celle d'autres pays, des pays occupés surtout, et s'effacer dans ses revendications en faveur des peuples qui ont si indécemment souffert. Elle devrait aussi pouvoir remplir une mission d'équilibre et d'échange entre les peuples, tâche pour laquelle il lui faudrait des hommes de la valeur d'un Nansen. Les affreuses injustices commises à l'égard du peuple juif devront être réparées, et tous les réfugiés rendus à leur patrie, ce qui implique une action de secours considérable.

C'est évidemment à la jeunesse d'aujourd'hui qu'il appartiendra de remplir demain ces tâches, et nous devons l'y préparer, en mettant toujours l'accent sur la valeur qu'il y a à servir plutôt qu'à gagner. En cas de victoire des Alliés, l'idée de la démocratie doit être développée et portée très haut; en cas de victoire des puissances de l'Axe, elle sera forcément cachée, mais soigneusement gardée comme la flamme des chrétiens autrefois dans les catacombes. Et les femmes peuvent beaucoup pour cela. Aussi, pour pouvoir remplir toutes ces tâches, la démocratie suisse a-t-elle absolument besoin de la collaboration féminine, et l'égalité des droits politiques est-elle aussi bien une revendication de l'après-guerre que du moment actuel. Car la démocratie dépend de la conscience qu'à chaque citoyen de sa responsabilité individuelle.

Au cours de la discussion qui suivit cet exposé, très incomplètement résumé ici, fut reprise la question de la lutte contre la haine, ainsi que celle de la lutte contre l'antisémitisme et contre l'antisocialisme. Une description si poignante fut faite de la misère des enfants juifs en France qu'une pétition fut immédiatement décidée, demandant au Conseil Fédéral de faire tous ses efforts pour obtenir le visa de sortie de France de 1000 enfants juifs.

Notre monde est malade, et ce n'est que la bonté, l'amour et la justice qui pourront le guérir. C'est ce que rappela Mlle Lejeune en citant la parole de Spitteler: « Ce qu'un malade t'a fait, dis-toi qu'il l'a souffert, mais non pas accompli ».

(Librement résumé et traduit de l'allemand d'après le « Schw. Frauenblatt ».)

courir de gros risques, ils contribueraient ainsi efficacement à la campagne si utile pour remettre en honneur chez nous le travail domestique.

(L'Information au service du travail social)

Les Commissions sans femmes

Le Mouvement possède une rubrique: Les femmes dans les Commissions officielles. Il pourrait en avoir une autre, bien plus nourrie: les Commissions officielles sans femmes. Telle par exemple la Chambre vaudoise d'assistance, qui est composée de dix électeurs, la plupart députés, comme de bien entendu. N'est-il pas choquant qu'à l'occasion d'une vacance, on n'ait pas voulu appeler une femme à en faire partie? Une femme médecin, une assistante de paroisse, une travailleuse sociale, n'y pourrait faire que du bon travail.

Point de femmes, non plus, dans la Commission récemment constituée qui tranchera des recours pour l'aide fédérale aux vieillards, aux veuves et orphelins: six membres, dont un ancien député et deux députés. Nous avons là une démonstration frappante de l'utilité pour les femmes de posséder le droit de vote et l'éligibilité.

Même absence dans les Comités privés: Le Secours d'hiver lausannois vient de constituer son Comité, où sont habilement dosés les ecclésiastiques et les hommes politiques. De femmes, point. Elles se contenteront d'organiser les ventes, de les alimenter, de les acheminer; elles travailleront pour le Secours d'hiver dans l'ombre. Et pourtant, Lausanne possède une femme qui, à plusieurs reprises, dans ce travail, a donné de belles preuves de ses capacités: Mme Albert Blanc, anciennement directrice de la Feuille d'Avis des Montagnes du Locle; plusieurs personnes ont été étonnées qu'on n'ait pas songé à l'appeler à siéger dans ce Comité. Elle n'y aurait pas seulement siégé, elle y aurait travaillé.

S. BONARD.

„Pro Infirmis“ à Genève

Sous la présidence alerte et précise de notre ancien collègue suffragiste, le Dr. Briner, maintenant conseiller d'Etat du canton de Zurich, — et qui, loin d'abandonner pour cela ses convictions, ne manque jamais une occasion de les proclamer! — l'Assemblée des délégués de Pro Infirmis a siégé le 21 novembre dernier à Genève. Elle a entendu d'abord un certain nombre de rapports: notre journal faisant chaque année de la propagande pour la vente des cartes postales, qui constitue la ressource essentielle de cette institution, nous pensons intéresser nos lecteurs en re-

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

sans en avoir la fantaisie fictive, et du livre à thèse adouci d'une profonde sensibilité, animé d'une action vivante et suivie.

Ecrit en langue allemande par Röszy von Kaenel dont nous avons apprécié un précédent ouvrage, traduit par Jacqueline Desgouttes et Monique Versin, *Son fils Jean* est l'œuvre collective de trois plumes, de trois pensées féminines. Cela est à souligner, cette collaboration étant une réussite. Si le récit présente quelques longueurs, certains détails inutiles au cours de la partie du milieu de la trilogie — *Avant-hier, Hier, Aujourd'hui* — il s'agit moins d'un défaut de composition que d'un excès de conscience de la part de l'auteur, soucieuse de tout dire ce qui pourra servir la cause qu'elle défend: celle de l'enfant victime d'un mal héréditaire.

Armand Keller, modeste fonctionnaire, est un grand honnête homme. Il aime une jeune fille, Christine, et désire l'épouser. Mais le souvenir de son père, alcoolique invétéré, qui se tua dans un accès de folie, le préoccupe cruellement. Lui-même est parfaitement normal, mais l'hérédité peut sauter une génération. Son ami, le Dr. Halter, puis un professeur spécialiste confirment cette crainte. Leur diagnostic est sévère: *Pas d'enfants!* Christine, si désireuse d'être mère, acceptera-t-elle cette condition? En apparence, oui, car elle aime profondément son fiancé. Mais après quelques années de mariage et de tranquille bonheur, son rêve maternel tourne à l'obsession. En ce domaine aussi les lois de la nature sont inexorables! Elle ne retourne plus chez le professeur qui surveille sa santé, elle veut « son fils Jean ». Pourquoi deux êtres en bonne santé ne pourraient-ils procréer dans la joie?

Quand elle sent l'enfant tressaillir dans son sein, son bonheur est inexprimable. Retournée d'instinct à l'antique usage de l'éducation prénatale, elle s'applique à regarder de belles choses elle se représente son fils, beau, intelligent, avec de noirs cheveux bouclés...

Le vœu de Christine est exaucé. Elle met au monde un superbe petit Jean, quelques mois après la mort de Keller, enlevé par la grippe espagnole sans avoir su qu'il serait père. L'enfant est singulièrement beau, il manifeste une vive intelligence quoique rétive sur certains points. Ce n'est qu'après l'adolescence que les troubles mentaux apparaîtront, le malheureux garçon cédant au vice héréditaire. En face de l'effrayante réalité: la maison d'aliénés, Christine, qui a voulu soigner seule son fils, atteint d'une pneumonie, prend une résolution suprême. Elle fait disparaître le médicament qui sans doute vaincrait la crise finale de la maladie, mais ne saurait guérir l'esprit. La mère coupable expie sa faute en rendant à son fils le repos et la paix: « Je t'ai aimé plus que tout au monde et j'ai commis envers toi le plus grand péché de ma vie. Pardonne-moi, mon enfant au nom de mon amour et de ma douleur ».

Quelles lectures, quels lecteurs s'intéresseront à *Son fils Jean*? Tous les jeunes, dès vingt ans. Tous ceux qui veulent recréer une humanité saine et heureuse. R. G.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



Publications reçues

Les Almanachs. — *Le Messager boiteux de Berne* et Vevey, 236e année, Klausfelder, éditeurs, Vevey. Prix: Fr. 0.75. — *Almanach ouvrier*, 1943. Edit. « La Sentinelle ». La Chaux-de-Fonds. Prix: Fr. 1.—. — *Almanach Protestant et Annuaire des Eglises romandes*, 1943. Edition Imprimerie Centrale, Lausanne. Prix: Fr. 1.20. — *Votre almanach, celui de toute bonne ménagère*, 1943. Ed. Lambelet et Favre, rue d'Italie, Genève. Prix: Fr. 1.30.

Avant-coureurs de l'hiver et du changement de millésime, voilà les almanachs qui nous reviennent avec la même vaillante foi en l'avenir. Car — et j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire ici — en ces périodes troublées,

durant lesquelles aucun de nous ne peut être sûr du lendemain, ils nous présisent avec une confiance admirable le temps qu'il fera, les foires et les marchés qui se tiendront, et nous réservent des pages vierges où des colonnes blanches pour y noter nos observations, sans paraître mettre en doute que les événements qui s'inscriront à la date en regard pourraient être d'un ordre qui bouleverserait tout le tran-tran de notre vie. Pour cette foi et cette confiance, pour la sécurité qu'ils nous donnent et les certitudes qu'ils nous promettent: loués soient les almanachs!

Qu'ils le soient pour beaucoup d'autres motifs encore. Pour la mine inépuisable de renseignements précieux qu'ils nous fournissent sur une foule incroyable de sujets: chronologie de l'année passée et de l'année à venir, marche des astres, maladies du bétail et de la vigne, notes d'histoire et lectures bibliques, poids et mesures métriques et leur équivalent dans d'autres systèmes, recettes de cuisine à vous mettre l'eau à la bouche, soins de beauté et conseils d'hygiène, vertu des plantes et liste des chefs d'Etat, biographies d'hommes célèbres et tarifs postaux, rivières suisses et tableau comparatif de l'heure à chacun des méridiens du monde... quel est actuellement, je vous le demande, le dictionnaire qui, sous une forme si aimable et d'un poids si léger, vous donnerait ainsi réponse à tout ce que vous cherchez? Que nos almanachs soient loués encore pour la douce gaieté qu'ils entretiennent dans l'esprit de leurs lecteurs par leurs bons mots, leurs anecdotes savoureuses, leurs contes gentiment romanesques et sentimentaux; pour le stimulant qu'ils apportent à nos

Papiers Peints DUMONT 19 B° HELVETIQUE

levant pour eux les chiffres suivants :

La vente du printemps 1942 a produit le chiffre, astronomique à nos yeux, de 470.000 fr. Comment l'on parvient à rassembler pareille somme avec une seule vente de cartes illustrées, pour laquelle tout dépend de la bonne volonté du public, prouve certainement beaucoup en faveur, non seulement de la générosité de notre population suisse, mais aussi de son sentiment d'ordre et de régularité, puisque les pochettes sont distribuées par la poste dans chaque ménage avec simplement la prière, ou d'en acquitter le montant au compte de chèques, ou de les retourner à l'expéditeur ! Il faut saluer dans cette méthode une confiance très grande dans les principes démocratiques, dont le résultat est pour nous aussi réconfortant que le total des sommes que Pro Infirmis est ainsi à même de distribuer !

Ces 470.000 fr. de bénéfice net ont été répartis de la façon suivante : 80.000 fr. aux établissements pour infirmes ; 15.000 fr. aux ateliers dits « pour handicapés », 240.000 fr. aux associations s'occupant d'infirmes, et 115.000 fr. pour aide spécialisée là où les moyens locaux ne suffisent pas. Tout ceci nous semble considérable, comparé à nos modestes budgets d'œuvres sociales (par exemple, le Foyer d'Accueil pour prostituées de Genève tâche de se tirer d'affaire avec 4.200 fr. par an !), mais si l'on réfléchit qu'il y a en Suisse environ 200.000 infirmes, paralytiques, sourds, muets, aveugles, estropiés, arriérés, épileptiques, déficients — et encore nous n'avons pas comme d'autres pays des mutilés de guerre ! — on constate qu'une répartition égale ne leur vaudrait à chacun que 2 fr. 50 par an, ce qui ne les mènerait pas bien loin ! La vente a été surtout active, et le bénéfice par conséquent plus considérable que l'an passé, dans les trois cantons romands, ce que nous notons avec satisfaction.

Le Comité directeur avait eu la bonne idée de mettre à l'ordre du jour de cette Assemblée générale la question des déficients mentaux. Un autre de nos anciens collègues sufragistes — il est frappant de relever à ce propos que quatre sur cinq de ceux qui prirent la parole dans cette Assemblée sont des féministes ! — M. Maurice Veillard, président de la Chambre pénale des mineurs du canton de Vaud, présenta d'abord une analyse très claire des dispositions du Code pénal suisse à l'égard des anormaux. On se rend compte en effet combien fréquemment dans l'instruction ou le jugement de délits la question de la responsabilité ou de l'irresponsabilité joue un

rôle important, et l'on ne peut que saluer les progrès à cet égard que le Code suisse a réalisés sur la plupart des anciens Codes cantonaux, en s'inspirant du vrai sentiment de pitié pour les faibles mentaux. Puis, M^{lle} Blanche Richard, juge à la Chambre pénale de l'Enfance de Genève, a apporté des détails très complets sur l'état mental de ceux qui relèvent de ce tribunal, traçant le portrait psychologique de plusieurs d'entre eux, et fournissant des chiffres qui font réfléchir : sur les 50 derniers cas d'adolescents de 14 à 18 ans, qui ont passé devant la Chambre de Genève, le 30 % soit 16, étaient des débilés mentaux...

Le professeur Pierre Bovet, de l'Université de Genève, et le Dr. Repond, de Malévoz (Valais) apportèrent encore d'intéressantes considérations psychologiques et médicales sur le même sujet. Si bien qu'en levant la séance, M. Briner put se féliciter d'avoir fait entendre successivement, sur cette question des infirmes de l'esprit, un juriste, un psychologue, un médecin et un travailleur social.

M. F.



Les Expositions

Encore une belle exposition de Nanette Genoud, ouverte jusqu'au 6 décembre dans son atelier, Etraz, 2, à Lausanne.

Cette artiste paraît en pleine possession de son beau talent et a richement développé sa personnalité. L'obligation où elle est de demeurer au pays l'a forcée de s'attaquer au paysage romand, et elle le fait avec un rare bonheur ; ses toiles de Vuillerens, de la Gravelle, dans la campagne genevoise, le plaisir qu'elle éprouve à opposer les jaunes au gris-vert des saules (qui expriment sa nostalgie des oliviers méridionaux) et aux opulentes frondaisons de l'été, disent combien Nanette Genoud a évolué et dompté ses dons incontestables. Elle travaille beaucoup, et avec intelligence. On portait du peintre Blanchet, — exécuté à titre de réciprocité (quel dommage qu'on n'ait pas le portrait de Nanette Genoud par Blanchet) — affirme ses qualités de portraitiste et aussi son habileté, sa virtuosité, car elle a employé là les bleus et les blancs travaillés de Blanchet et la sensibilité de Blanchet. Des dessins à la plume, au roseau, tête d'un enfant chéri, ruelles tessinoises, jetés sur une table, disent la sûreté et l'application de l'artiste, à l'esprit toujours en éveil, au regard aigu, et jamais rassasiée de transmettre une impression, une sensation vivement ressenties, un plaisir ou une émotion.

S. B.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la **PHARMACIE FINCK & C^{ie}**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

esprits paresseux par leurs rébus, leurs charades ou leurs mots croisés, aussi bien que pour la variété de leurs illustrations et de leurs portraits...

Certes, chacun d'eux garde son caractère spécial. Le *Messenger boiteux* ne changera pas pour un empire un trait à la couverture qu'il s'est donnée en 1708 et que, en son temps, Eug. Rambert décrivait si spirituellement, et reste hautement patriote, militaire et paysan. L'*Almanach ouvrier* continue, sous sa couverture rouge, sa marche « vers la Cité future » dont les grands hommes qu'il évoque nous font valoir les principes d'organisation équitables. L'*Almanach protestant* nous apporte de curieuses gravures anciennes illustrant les lectures bibliques de chaque mois, ainsi que des portraits de pasteurs décédés au cours de l'année et un utile répertoire d'adresses pour les Eglises des cantons romands : devons-nous rappeler à nos lectrices que les débouchés qu'on lui trouvera intéressent directement notre coopérative féminine de cautionnement « Saffa », devenue en quelque sorte héritière par le décès d'un de ses membres d'une partie du résultat de sa vente ? Et enfin l'*Almanach de toute bonne ménagère* nous prouve par ses « passionnantes » (c'est lui qui le dit) consultations astrologiques que, si les ménagères auxquelles il s'adresse dédaignent, comme le prouve toute absence de rubrique de cet ordre, les plaisirs de l'esprit, une psychologie un peu spéciale complète agréablement pour elles la lecture des recettes de confitures...

Pour tout ce que je viens d'énumérer et pour mille autres raisons encore, que loués soient nos almanachs.

Jacqueline S.

La XIX^e Assemblée annuelle des déléguées de l'Association suisse de femmes diplômées d'Universités

Venues de Romandie et de Suisse alémanique, les femmes universitaires de notre pays se sont réunies à Bâle les 14 et 15 novembre dernier. Le samedi après-midi déjà, attirées par le charme discret de la cité rhénane, elles s'en sont allées à la découverte, par les rues de la ville et sur les bords du Rhin. A 20 h. 15, elles se rendaient à l'Hôtel Métropole, où Mme Bürgin, présidente de la section bâloise, leur souhaita la bienvenue en la cité d'Erasmus, ce foyer de culture où rayonne l'esprit. Puis Mme Pfister fit une intéressante conférence sur ce sujet : *Kunst in Basel*. Tour à tour défilèrent devant nos yeux les trésors artistiques de Bâle : la cathédrale, les peintures de Conrad Witz, de Holbein, saisissantes de réalisme, celles de Bocklin, aux visions étranges et puissantes. Un thé suivit, offert par l'Association bâloise, qui permit aux déléguées d'entrer en relations les unes avec les autres.

Le lendemain matin, dès 9 h., les déléguées, au nombre de 40, et accompagnées de nombreuses auditrices, se réunissaient en la magnifique salle de l'Hôtel de Ville. Présidée par Mme Hegg-Hoffet, l'Assemblée aborda les différents rapports qui étaient à l'ordre du jour, et dont voici l'essentiel. En ouvrant la séance, Mme Hegg souligna notre privilège de pouvoir en toute liberté poursuivre notre activité. Après le rapport annuel du comité central, on passa au rapport financier : ce dernier, s'il présente pour cette année un déficit dû à la diminution des cotisations et à l'augmentation des dépenses, constate heureusement la rentrée de nombreuses sommes destinées aux fonds de secours et d'entraide, qui pourront aider nos collègues dans la détresse.

On entendit également d'intéressants rapports sur le travail des Commissions : M^{lle} Muriset, présidente de la Commission des Intérêts féminins, nous parla de cette section qui se donne pour tâche de renseigner les universitaires sur les différentes activités féminines ; dans ce but, on

a publié des feuilles d'orientation, des rapports abordant maintes questions sociales, une liste d'ouvrages d'auteurs féminins suisses, ayant paru ces dernières années. M^{lle} Quinche lut ensuite le rapport de la Commission des questions nationales : à la suite du concours ouvert en 1942, le travail présenté par M^{lle} Guichardet sur *L'importance de la culture à notre époque et pour notre pays* a retenu l'attention du jury, qui lui a décerné un prix ; la Commission a créé une bibliothèque circulaire comprenant un choix de livres sur les problèmes nationaux.

Après les élections de trois membres au Comité central : M^{lle} Berger, Paris et Du Bois, Mme Hegg présenta le rapport sur le projet de création d'un secrétariat des associations groupant les femmes qui exercent une profession. L'Assemblée accepta de participer à la création de ce secrétariat et le problème de son budget donna lieu à un long échange de vues. Il fut ensuite décidé de fonder une bourse de 800 francs en faveur d'une étrangère habitant soit la Suisse, soit l'étranger ; cette somme lui permettrait de se livrer à des recherches scientifiques.

Pour terminer, M^{lle} Schatzel donna des nouvelles de la Fédération internationale : nouvelles rares, les unes tragiques, les autres pleines de courage et de foi, comme ces messages d'Amérique qui expriment la volonté de maintenir, en dépit de la guerre, notre idéal de solidarité et d'amitié entre femmes des différents pays.

Un repas pris en commun à l'Hôtel Métropole rapprocha les déléguées autour d'une table décorée de fleurs et de feuilles d'automne. L'après-midi, les déléguées se dispersèrent suivant leurs goûts dans les différents musées de la ville, qui au musée des beaux-arts, qui à l'exposition des nombreux dessins et peintures de la *Danse des Morts*.

Après un thé au Bernerhof, les universitaires s'en retournèrent chacune dans sa ville ; elles emportaient avec elles le souvenir enrichissant de cette rencontre : des amitiés s'étaient nouées ou fortifiées, nous avions appris à aimer Bâle, avec ses maisons basses à l'aspect moyenâgeux, sa cathédrale de granit rose et le Rhin qui coule, puissant et lent.

Gabrielle GUICHARDET.

Encore un écho d'anniversaire

Quelques-unes de nos abonnées, après avoir lu dans notre précédent numéro les vers que Mme Bonallax nous a dédiés pour nos trente ans, ont demandé que soient également publiés des couplets sur notre journal dits au cours d'une revue de l'Union des Femmes de Genève, l'année où nous avions fêté nos vingt ans. Nos lecteurs auront plaisir à les trouver ci-après — mais protestent sans doute avec nous contre les exigences de la rime qui ont fait du Mouvement un enfant illégitime ! (Réd.).

Aujourd'hui j'ai 20 ans
Je suis le Mouvement
Le Mouvement Féministe.
Né de mère sufragiste
Et de père inconnu.
Moi, je suis très connu.

Si j'adore ma mère
J'ai compris pas toujours,
Celle que je révere
Et que j'aime d'amour,
C'est ma grand'maman Gourde } bis

Elle fut le bon ange
De l'enfant dans les langes

Et me fit un doux nid
Sur les Crêts de Pregny.
Dans ma première culotte
Mit un bull'fin de vote.

Maman a de l'élan
Je suis le mouvement.
Faut pas qu'on se tracasse
Pour mon bel avenir
J'élève des bécaasses
Et j'ai de qui tenir.

O, maman adorée
Chevelure dorée,
Que j'aime tes discours,
Tu n'es jamais à court,
Tu sais à chaque page
Réclamer le suffrage !

Le suffrage féminin,
Çe sera pour demain !

E. T.



Max MOUNOUD
OPTICIEN

Croix-Dr. 15 GENÈVE

Robert E. DU PASQUIER : *Sous deux drapeaux*. Editions Imprimerie nouvelle, L. A. Monnier, Neuchâtel. Broché fr. 3.75, relié fr. 5.75.

Roman historique annonce le sous-titre. En effet, histoire, anecdotes, épisodes multiples d'un bout à l'autre, l'imagination enlaidissant la réalité, une succession animée qui ne laisse pas de place à la lassitude.

L'action se passe durant la guerre franco-allemande de 1870. Idéal de paix et d'entente entre les peuples, c'est celui qui ressort de la lecture de ce livre écrit par un chrétien, qui traite avec beaucoup d'élévation les problèmes suggérés par la situation et les conflits de conscience de ses protagonistes. Bien écrit, il trouvera certainement nombre de lecteurs captivés.

M.-L. P.

Fritz BRUNNER : *Vigi le solitaire*. Trad. française, 1 vol. Librairie Payot, Lausanne. Prix : 5 francs.

Bien présenté sous une forte couverture en carton, avec une série de vignettes en cours de route, voici un livre qui pourrait faire plaisir, pour ses étrangetés, à maint écolier. Ecoliers, écolières, il s'adresse à vous directement, car c'est dans votre milieu d'études, de petites intrigues, de frasques plus ou moins innocentes que se déroule l'histoire pathétique de Victor Gamper, la victime du mauvais camarade Jean Grob, que soutiennent quelques lâches, profiteurs des largesses du jeune bourreau.

Tout est vraisemblable, très vivant et coloré dans ce récit. Tel critique juvénile trouvera-t-il Vigi — lisez Victor — un peu trop « belle âme » et Jean bien noir ? quoiqu'il en soit, tout finit par des remords et une nouvelle vie en ce qui

concerne le méchant, et par une franche amitié entre les adversaires. On voudrait seulement, comme lecteur adulte possédant le français, voir cette belle langue un peu moins malmenée.

M.-L. P.

René BURNAND : *Ainsi fut le matin*. Librairie Payot, Lausanne, 1 vol. 3 fr. 75.

Dans ce « roman sans histoire », l'auteur, — il le spécifie lui-même — a prêté à son personnage narrateur nombre de ses propres reminiscences. Les lieux décrits sont bien ceux où il vécut. Ces détails suffisent pour indiquer que *Ainsi fut le matin* est un recueil de souvenirs apparenté au *Silence d'une vieille maison*. Mais l'atmosphère en est plus fraîche, vivante, puisqu'il s'agit de la claire enfance, et nous retrouvons en Pierre Chesalles un peu beaucoup du charme qui marque le Petit Pierre d'Anatole France. Nous ne saurions faire un meilleur éloge à M. René Burnand qui nous offre en éternes un livre dont la lecture délassé, et rompt pour un moment le cercle étouffant des angoisses ambiantes.

La « jeunesse pensante », aussi bien que l'âge mûr, séduit par la forme littéraire plus que par l'aventure, y trouveront leur agrément.

R. G.

« Ecoutons-les ». *Problèmes socialistes, Solutions chrétiennes*. Ed. La Baconnière, Neuchâtel. 1942.

Un inconnu (il n'a même pas de pseudonyme) socialiste et chrétien a publié de longs extraits d'auteurs protestants et catholiques modernes sous ce titre : « Ecoutons-les ».

Ce livre a pour but, écrit-il dans l'introduction, de présenter aux socialistes pensants le

christianisme pensant, envisagé dans cette partie de son message qui touche à l'attitude des chrétiens devant les problèmes cruciaux de la richesse, de la propriété, de l'accaparement des biens matériels et culturels, de l'organisation de la société fraternelle des humains.

Ces extraits d'auteurs chrétiens sont destinés à nous montrer que nous ne devons pas nous laisser aveugler par les erreurs de certaines églises et que le christianisme pur ne saurait en être rendu responsable.

Les vrais chrétiens, ceux qui pensent et vivent leur foi, ont tant que les socialistes le souci de la justice sociale ; ils ont, en outre, le sens de la tolérance constructive qui leur permet de profiter des découvertes bienfaisantes faites par les autres, et enfin l'esprit de charité qui nous permettra d'avancer sur la route du Bien, la justice seule étant insuffisante.

L'autorité et la qualité des auteurs cités dans cet ouvrage sont de premier ordre ; certes, ils méritent d'être écoutés par tous les lecteurs, socialistes ou non.

A. W.-G.

